



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-105

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland
NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER,
Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRÉ,
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN,
Fabien MICHEL représenté par Maylis COSTAMAGNO.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES COMMUNES SINISTREES DU VAR

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du 10 décembre 2014 de l'association des
maires du Var concernant une demande de soutien financier afin d'aider les communes de
notre département sinistrées par des intempéries survenues à la fin du mois de novembre et
au début du mois de décembre 2014.

Le Maire rappelle que lors des intempéries du 15 juin 2010 notre commune avait bénéficié
de soutiens financiers notamment de l'Association des Maires du Var mais aussi de la
commune de Lavau-sur-Loire.

Le Maire rappelle que notre commune a déjà versé la somme de 500 € en début d'année afin
d'aider les communes du Var sinistrées le 19 janvier 2014.

Le Maire propose de verser à nouveau la somme de 500 € à l'Association des Maires du Var
afin de soutenir les communes sinistrées de notre département.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la somme de 500 € à l'Association des Maires du Var,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget communal exercice 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

